



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

AVIS PUBLIC

Adoption du règlement no. 375 établissant le taux de la taxe générale, les taux de taxes spéciales et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2013

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière du Conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, lundi le 14 janvier 2013 à 20h00, le Conseil municipal a adopté le règlement no. 375 établissant le taux de la taxe générale, les taux de taxes spéciales et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2013.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de la municipalité situé au 121, Rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 15^e jour de janvier 2013.

Nancy Trottier

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Hôtel de ville
121, Rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville
(Québec) J0J 1L0
Tél. : (450) 245-3658
Télec. : (450) 245-7824